

**-REUNION DU BUREAU DU 12 JUILLET 2012
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 12 juillet 2012 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Maire de Saint Rambert en Bugey
M. RAMEL	Adjoint à la Mairie de Meximieux
M DROGUE	Maire de La Boisse
M GLORIOD	Maire de Balan
M. VENET	Maire de Saint Maurice de Gourdans
M. BEGUET	Maire de Serrières de Briord
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante administrative

Etaient excusés

Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. PROTIERE	Président de la CCMP
M. GREFFET	Maire d'Ambronay

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE PONCIN

Au préalable, la Présidente demande à Monsieur Jean-Luc RAMEL de quitter l'assemblée, le PLU de Poncin ayant été élaboré par le bureau d'études 2BR dont Monsieur RAMEL est le co-gérant.

Elle fait part ensuite de la sollicitation, par la commune de PONCIN, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU.

Elle note que dans ce projet arrêté, le SCOT est présenté de manière complète dans le rapport de présentation, et la mise en compatibilité est affichée comme l'un des objectifs prioritaires de la révision du PLU. Par ailleurs, les dispositions et prescriptions du SCOT s'appliquant à la commune sont bien reprises et trouvent généralement leur traduction dans les différentes pièces du document.

La présidente indique que les objectifs démographiques s'inscrivent bien dans la fourchette fixée par le SCOT, la Présidente fait cependant remarquer qu'ils semblent sous-évalués au regard des dispositions prises par ailleurs dans ce projet de PLU notamment en termes de capacités foncières des zones futures d'urbanisation et des objectifs de réhabilitation dans le bâti existant.

La Présidente précise que les capacités foncières retenues sont compatibles avec les objectifs du SCOT en termes d'utilisation rationnelle du foncier disponible. Ainsi, avec 19 logements à l'hectare en moyenne, elle précise que la commune de Poncin fait un réel effort de densification et d'optimisation sur les futures zones à urbaniser.

Par ailleurs la commune a pour objectif de favoriser l'urbanisation à partir de l'existant en estimant à 40 les logements réalisables en renouvellement urbain. Ces opérations devraient en outre être favorisées par l'OPAH en cours sur la communauté de communes.

Dans cette perspective, la Présidente souligne qu'il aurait été souhaitable de prévoir un phasage de l'ouverture des nouvelles zones à urbaniser pour tenir compte de ces capacités de réhabilitation : soit en basculant les zones les moins prioritaires en 2 AU, soit en prévoyant un phasage de l'urbanisation au titre de l'article L.123-1-6 du code de l'urbanisme

pour étaler dans le temps les possibilités d'urbanisation et ainsi être en cohérence avec les objectifs de modération démographique.

En matière de préservation des paysages, la présidente rappelle que Poncin dispose d'un patrimoine architectural et naturel remarquable et loue le travail effectué en matière de repérage et de diagnostic paysager ainsi que les prescriptions retenues pour la protection de ce patrimoine.

La présidente fait remarquer que la commune compte aujourd'hui 107 logements locatifs aidés soit 15,4% des résidences principales. Ce chiffre est supérieur à l'objectif de 10 % fixé par le SCOT. Le projet de PLU arrêté prévoit par ailleurs de mettre en œuvre les outils juridiques afin de maintenir cette proportion avec le développement démographique projeté.

En outre, les dispositions des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) reprennent les principes d'une mixité des formes d'habitats proposées avec une répartition de 30 % de logements individuels groupés et 70 % de logements individuels purs.

Enfin, le renouvellement urbain est privilégié puisqu'il doit constituer près d'1/4 des logements à réaliser. La commune, à travers notamment l'OPAH lancée récemment à l'échelle de la communauté de communes, souhaite diminuer de moitié la vacance des logements.

Cependant, le Bureau demande que la traduction de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5-16° soit affichée de manière plus claire et lisible dans les pièces réglementaires.

La Présidente rappelle que Poncin dispose d'un tissu économique dynamique. En outre, elle est l'une des rares communes du territoire du BUCOPA à disposer d'une attractivité réelle en matière de tourisme avec des infrastructures de qualité.

Les membres du Bureau approuvent les orientations retenues dans le PLU en matière de valorisation et de protection du tissu économique local notamment à travers la création d'une zone d'activité de niveau 4 de 2,6 ha.

Ils regrettent cependant qu'il ne soit nulle part fait référence dans le dossier, au Document d'Aménagement Commercial (DAC) approuvé par le SCOT en février 2012.

Celui-ci prévoit notamment qu'à l'instar des zones d'activités économiques, les zones destinées à l'implantation de nouvelles surfaces commerciales doivent faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble traduite dans une OAP reprenant les principes et préconisations d'implantation définis dans le DAC.

Les membres du Bureau demandent la rédaction de cette OAP en soulignant que celle-ci était par ailleurs prévue puisque le règlement y fait référence page 33.

Monsieur VENET s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter qu'un document arrive à la phase arrêt avec autant d'erreurs et d'approximations dans la rédaction.

La présidente souligne que les élus doivent être attentifs tout au long de la procédure d'élaboration de leur PLU et que la phase rédactionnelle ultime est primordiale.

Par ailleurs, les communes ont la possibilité de présenter leur projet avant l'arrêt au syndicat mixte comme au service de l'Etat pour la formulation d'un pré avis mais toutes ne le font pas

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Bureau rend un avis favorable au projet de PLU de la commune de PONCIN mais demande qu'à l'issue de l'enquête publique les remarques formulées ci-dessus soient prises en compte avant l'approbation.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU D'AMBUTRIX

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune d'AMBUTRIX, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification de son PLU prescrite le 24 septembre 2010.

Elle précise que l'objet de cette modification concerne la mise en compatibilité du PLU approuvé le 27 juin 2003 avec le Schéma de Secteur d'Ambérieu approuvé le 31 mars 2006.

Elle rappelle en effet que suite à l'analyse de la compatibilité des PLU avec le SCOT et le Schéma de Secteur d'Ambérieu, réalisée conjointement en 2009 par les services de l'Etat et du syndicat mixte BUCOPA, il avait été convenu qu'une simple procédure de modification suffisait pour le PLU d'Ambutrix.

Les points d'incompatibilité retenus concernaient le nombre de logements sociaux et la diversité de l'offre de logements. En effet, les dispositions du PLU approuvé en 2003 ne permettaient pas à la commune d'atteindre ses objectifs en la matière.

La présidente présente aux membres du Bureau les dispositions contenues dans ce projet de modifications qui permettent désormais à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation, la réalisation à horizon 2020 de 17 logements locatifs aidés tout en veillant à prévoir l'urbanisation à plus long terme du village, à travers une OAP indicative d'une future zone d'urbanisation classée en 2AU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Bureau rend un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune d'AMBUTRIX.

► **POINT SUR L'ÉVALUATION DU SCOT 2012**

La présidente fait un point sur l'évaluation décennale du SCOT qui a été lancée au printemps dernier. Elle rappelle le calendrier de cette étude qui doit conduire les élus à se prononcer d'ici le 22 novembre prochain sur le devenir du SCOT actuel.

1^{ère} phase

- **Actualisation des indicateurs et des tableaux de bords de l'outil de suivi du SCOT**

Mise à jour des indicateurs et tableaux de bord ainsi que de l'outil de suivi de façon à disposer de données actualisées sur les objectifs du SCOT.

Cette première phase de l'étude est terminée, les données ont été transmises à AID Observatoire qui a en charge la mise à jour de notre outil de suivi.

- **Analyse des résultats et propositions d'ajustements**

L'analyse des résultats est en cours et sera présentée au Bureau au mois de septembre.

2^{ème} phase

- **Évaluation du SCOT BUCOPA au regard du nouveau cadre réglementaire applicable au 1er janvier 2016**

Lancement début septembre

Rappel :

Au cours de cette étape, il s'agira de mesurer l'écart de contenu entre le SCOT BUCOPA par rapport aux obligations faites aux nouveaux SCOT par la loi ENE et d'établir les modalités de « Grenellisation » du SCOT.

- **Évaluation de l'impact du SCOT au travers de la vision des élus**

Rappel :

Recueillir l'avis des élus sur :

Le SCOT en vigueur et sa mise en œuvre, les enjeux en matière d'aménagement et d'urbanisme futurs à prendre en compte dans le prochain SCOT

Organisation de six réunions/ateliers par secteurs du territoire qui réunira les élus.

Ce travail se déroulera entre septembre et octobre prochain.

► **QUESTIONS DIVERSES**

Camps des Fromentaux

La présidente souhaite faire un point aux membres du Bureau sur l'avancée du projet Transpolis qui doit s'implanter sur le camp des Fromentaux.

Ce centre d'essai regroupera la recherche de plusieurs structures dont l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Iribus et Renault Trucks. L'investissement total se monte à 20 millions d'euros.

Le tènement sera acheté par le conseil général qui le restituera sous forme de bail longue durée.

Le ministère de l'industrie via les financements des pôles de compétitivité s'engagera à hauteur de 2 758 000 € et le conseil général à hauteur de 4 millions d'euros.

Il est prévu une réserve de 7 à 8 ha de terrain le long de la voie ferrée pour une éventuelle plateforme de transbordement rail-route qui avait été envisagée dans le SCOT. A ce sujet, madame la Présidente informe les membres du Bureau que des contacts ont été pris avec les services de l'Etat et du Conseil général pour anticiper les conséquences de ce projet sur les documents de planifications opposables, à savoir le SCOT BUCOPA et les PLU des trois communes concernées.

Tènement de l'ESCAT

La présidente informe les membres du Bureau que le syndicat mixte BUCOPA a été destinataire en copie d'un courrier du maire d'Ambronay destiné au président de la CCPA. Dans ce courrier, le maire s'inquiète du retard pris par le projet initial porté par l'industriel local TAG.

La présidente demande à Monsieur RAMEL s'il a plus d'informations sur ce dossier étant donné que son cabinet d'études a en charge l'élaboration du PLU d'Ambronay.

Il explique que l'entreprise TAG a fait une offre de rachat du tènement au ministère de la défense, mais qu'à ce jour les négociations n'ont pas abouti. Il signale par ailleurs que la SNCF pourrait se montrer elle aussi intéressé par le tènement dans le cadre de la maintenance de ses rames.

Aéroport de Saint-Exupéry

Le groupement d'architectes urbanistes GULLER-GULLER et ACADIE a été mandaté par le comité de pilotage partenarial pour accompagner l'émergence d'un « schéma de référence » qui formalisera un projet de territoire partagé. Le 6 juin dernier, la première étape de cette démarche s'est concrétisée par la restitution des conclusions d'une phase de diagnostic et d'une série d'entretiens avec les acteurs locaux.

La présidente précise qu'elle a participé au séminaire de travail le 10 juillet dernier au cours duquel les élus concernés devaient travailler sur des thématiques préalablement définies préfigurant la définition d'une stratégie guide et d'un schéma de référence pour le territoire de Saint-Exupéry.

Après avoir fait un compte rendu détaillé de cette journée, elle propose aux membres du bureau de participer aux travaux de cette étude, Monsieur GLORIOD se porte volontaire et souhaite que les collectivités locales de l'Ain restent très attentives au projet lié au développement de Saint-Exupéry.

Préparation du comité syndical exceptionnel du 4 octobre prochain

La présidente explique qu'un comité syndical exceptionnel sera organisé le 4 octobre prochain. Il portera exclusivement sur la problématique de l'extraction de matériaux.

En effet, l'ensemble des élus du territoire ont conscience des impacts que génère cette activité économique en matière d'aménagement du territoire.

A travers une rencontre entre les élus du territoire, les professionnels de cette activité, les services de l'Etat et du Conseil général, le syndicat mixte souhaite poser les bases d'une méthodologie de travail concertée afin d'intégrer cette thématique à la stratégie d'aménagement qui sera définie dans le prochain SCOT.

La séance est levée à 19 h 30